

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	25	30
Date de la convocation		
09/11/2023		
Date d'affichage		
02/11/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 09 novembre 2023 (20 h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mil vingt trois  
et le neuf novembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** JUSSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régnv), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Regny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), COQUARD Romain (St Just la Pendue) a donné pouvoir à PRAST Lionel (St Just la Pendue), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Délibération 2023-094-CC**

**Objet : CTEAC – Convention de partenariat avec la CCPU et CCVAI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-094-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 22/11/2023

Affichage 23/11/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

## Délibération 2023-094-CC

### Objet : CTEAC – Convention de partenariat avec la CCPU et la CCVAI

La Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture tout au long de la vie (CTEAC) signée avec la DRAC, la Région, la Communauté de Communes des vals d'Aix et Isable (CCVAI) et la Communauté de Communes entre Loire et Rhône (CoPLER) est arrivée à son terme.

Pour rappel, la précédente Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture tout au long de la vie (CTEAC) était organisée comme suit :

- À l'échelle de 3 EPCI (CoPLER, CCVAI, CCPU)
- Pour la période 2017-2022
- Sous la coordination gracieuse de la CoPLER

Une évaluation a été réalisée, suite à laquelle les 3 EPCI ont fait part de leur volonté commune de poursuivre la démarche à cette échelle.

La proposition faite à l'assemblée est que la CoPLER poursuive la coordination de cette démarche et en assure le portage financier. Le poste de chargée de Programmation et les charges correspondantes seraient cofinancés par la CCPU et la CCVAI à parts égales (coût global de la coordination évalué à 12 600 €).

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la coordination de la future CTEAC par la CoPLER et d'autoriser le président à établir et signer une convention tripartite à cet effet.

Le Président entendu, après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **SE DECLARE** favorable au renouvellement de la convention CTEAC « Terre Buissonnière »
- **ACCEPTE** le portage et la coordination de la convention par la CoPLER selon les modalités évoquées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à établir et signer toutes les pièces en lien avec cette opération.

Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 09/11/2023

Le secrétaire de séance,

Jean-François DAUVERGNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231109-2023-094-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Affichage : 23/11/2023



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN